



# Manuel du

**PGO**  
**LOCAL**

*Résumé*





# Rôles et responsabilités au sein du PGO local

Être membre du PGO local implique l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action composé principalement d'un ensemble ambitieux d'engagements pour un gouvernement ouvert. Chaque plan d'action doit être co-créé par les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales, mis en œuvre, surveillé et évalué.

**Le point de contact local du PGO est la personne responsable de la coordination de la participation du gouvernement au PGO local. Les responsabilités et les activités comprennent :**

- Implication continue des parties prenantes à l'extérieur du gouvernement
- Coordination de la participation d'autres agences et départements gouvernementaux compétents aux niveaux local et national
- Assurer la liaison avec l'équipe locale de l'unité de soutien du PGO
- Faciliter le suivi, l'évaluation et l'apprentissage
- Participer à des activités d'échange entre pairs en recherchant et en fournissant un soutien aux autres membres
- Participez aux événements mondiaux du PGO et aux événements régionaux pertinents

**Les responsabilités et les activités de la société civile et des autres parties prenantes non gouvernementales comprennent :**

- Sensibilisation au processus du PGO auprès des parties prenantes non gouvernementales, des citoyens et d'autres institutions publiques
- Encourager des engagements spécifiques
- Contribuer et approuver le contenu du plan d'action
- Soutenir la mise en œuvre des engagements
- Surveiller la mise en œuvre des engagements
- Participer à des activités d'échange entre pairs en recherchant et en fournissant un soutien aux autres membres
- Participez aux événements mondiaux du PGO et aux événements régionaux pertinents

**L'Organe de suivi du PGO local est l'entité responsable de l'évaluation indépendante du processus du PGO. Leurs responsabilités et activités comprennent :**

- Réunir des informations et évaluer le processus de co-création du plan d'action
- Réunir des informations et évaluer les résultats des engagements réalisés
- Diriger l'exercice d'apprentissage final et proposer des recommandations d'amélioration



# Le plan d'action

Les plans d'action doivent s'aligner sur le mandat du gouvernement local en fonction. Autrement dit, le tout débute lorsque la juridiction rejoint le PGO local et doit se terminer au moins deux (2) mois avant la fin du mandat de l'administration en place. Pour les juridictions sans élections, la période du plan d'action peut correspondre à la période de la Vision stratégique à moyen terme du gouvernement existant ou la juridiction peut sélectionner une période comprise entre un et quatre ans.

Le plan d'action est constitué de :

- Un résumé de la **Vision stratégique pour un gouvernement local ouvert**, qui décrit la vision et les principes à long terme de l'ouverture du gouvernement et les objectifs que la juridiction prévoit atteindre pendant la période du plan d'action. En outre, elle doit décrire les mécanismes de mobilisation des parties prenantes non gouvernementales pendant la période du plan d'action ainsi que l'Organe de suivi indépendant. La Vision stratégique pour un gouvernement local ouvert peut être nouvellement développée ou être une révision de la vision stratégique existante.
- Les **cinq premiers engagements** étant des actions concrètes et mesurables visant à mettre en œuvre la Vision stratégique pour un gouvernement local ouvert. Tous les engagements doivent être développés à travers un processus de co-création et évalués par l'Organe de suivi une fois pleinement mis en œuvre.
- Les plans d'action du PGO local peuvent comporter jusqu'à cinq engagements pour des juridictions seules ou jusqu'à 12 engagements pour des plans d'action conjoints de plusieurs juridictions à tout moment. Une fois qu'un engagement est complètement mis en œuvre, il doit être évalué et un nouvel engagement peut être co-créé et inclus dans le plan d'action, pour autant qu'il puisse être pleinement mis en œuvre pendant la période restante du plan d'action.
- Les plans d'action doivent être soumis à l'Unité de soutien du PGO en anglais afin de garantir que les personnes des juridictions locales d'autres pays puissent en apprendre davantage sur les réformes du gouvernement ouvert.

Une fois le plan d'action terminé, les membres du PGO local auront jusqu'à quatre (4) mois entre la fin d'un plan d'action et la soumission du suivant. Lors de cette période, le membre doit co-créer la nouvelle Vision stratégique pour un gouvernement local ouvert et les engagements initiaux. À ce stade, un gouvernement peut soumettre une lettre d'appui mise à jour.

Le plan d'action doit être soumis en ligne sur le site Web du PGO.

Des modifications peuvent être apportées dans les six mois suivant la soumission de l'engagement. Toute modification d'un engagement doit être l'objet de consultation et d'approbation auprès des parties prenantes non gouvernementales impliquées dans le processus de co-création et tous les changements convenus doivent être communiqués à l'équipe du PGO local.



## Suivi et apprentissage

Les membres du PGO local seront invités à désigner un Organe de suivi qui effectuera une évaluation indépendante de leur plan d'action. L'Organe de suivi peut être une tierce partie telle qu'un organisme de surveillance indépendant adaptée au contexte local (par exemple, une institution universitaire ou de recherche). Le mécanisme doit être approuvé par les parties prenantes non gouvernementales locales participant au processus du PGO.

L'Organe de suivi devra soumettre les évaluations suivantes :

- **Évaluation initiale:** vise à fournir une appréciation du processus de co-création ainsi que la qualité de la conception des engagements à leur début. Cette évaluation doit être finalisée dans les deux mois suivant la soumission du plan d'action.
- **Évaluation de fin d'engagement:** évaluera les résultats de chaque engagement individuel au moment de sa mise en œuvre complète ou à la fin du plan d'action, selon la première éventualité. L'évaluation de fin d'engagement doit être soumise un (1) mois après la mise en œuvre d'un engagement.
- **Exercice d'apprentissage final:** est le reflet du processus et des résultats du plan d'action à la fin d'un plan d'action. L'exercice aboutira à un rapport qui documente les leçons apprises ainsi que des recommandations concrètes et des mesures pour les adopter. Il doit être réalisé et soumis en ligne deux (2) mois après la fin du plan d'action.

En plus du dépôt électronique des rapports d'évaluation susmentionnés, le Point de contact local sera tenu de fournir des mises à jour publiques trimestrielles sur l'avancement des engagements par le biais d'un outil de suivi en ligne sur le site du PGO local.

## Exigences

Afin de garantir que le niveau de participation requis soit atteint, les exigences minimales suivantes seront évaluées :

1. **Forum** : Le gouvernement local, avec le soutien des parties prenantes non gouvernementales, doit disposer d'un espace de participation dans le cadre de l'élaboration et de la révision du plan d'action.
2. **Régularité** : Le gouvernement local, avec le soutien des parties prenantes non gouvernementales, doit tenir au moins une réunion avec la société civile et les parties prenantes non gouvernementales lors de la co-création du plan d'action et deux réunions par an sur la mise en œuvre du plan d'action.
3. **Multi-acteurs** : Le gouvernement local, avec le soutien des parties prenantes non gouvernementales, doit inclure des représentants gouvernementaux et non gouvernementaux dans l'espace de co-création.
4. **Approbation** : Les parties prenantes non gouvernementales doivent approuver le plan d'action final. Le gouvernement doit soumettre, dans le cadre du plan d'action, la liste des noms des parties prenantes non gouvernementales qui approuvent le plan d'action final.



# Inactivité et agissement contraire au processus

Un statut d'inactivité sera appliqué à un membre du PGO local si :

- un plan d'action n'a pas été soumis par les nouveaux membres dans les délais impartis par l'Unité de soutien et aucune prolongation n'a été demandée [et accordée];
- aucun plan d'action n'a été soumis par les membres existants dans les quatre mois suivant la fin du plan précédent;
- l'outil de suivi en ligne ne montre aucun progrès dans aucun des engagements au cours de deux trimestres consécutifs; ou
- l'outil de suivi en ligne n'a pas été mis à jour pendant deux trimestres consécutifs.

Les membres du PGO local peuvent demander à être inactifs de manière volontaire sans que cela ne porte atteinte à leur adhésion.

Le statut de membre actif sera rétabli une fois que le membre du PGO local entamera le processus de co-création ou progressera dans la mise en œuvre des engagements.

Les membres du PGO local peuvent demander à être inactifs de manière volontaire sans que cela ne porte atteinte à leur adhésion.

Le statut de membre actif sera rétabli une fois que le membre du PGO local entamera le processus de co-création ou progressera dans la mise en œuvre des engagements :

- Iniciar actividades tras seis meses consecutivos de inactividad;
- Mostrar evidencias de colaboración con actores no gubernamentales en la cocreación e implementación del plan de acción

El estatus activo puede recuperarse inmediatamente después de cumplir los requisitos. Si después de cuatro meses, el miembro no ha cumplido con los requisitos, su membresía será revocada. El estatus de todos los miembros de OGP Local se publicará en la página web de OGP Local.



Figure 2 - Cycle et calendrier du plan d'action local (exemple de plan d'action triennal)

	Année 1												Année 2												Année 3																							
Activité	←-----Période de l'administration gouvernementale -----→																																															
	Se joindre au PGO local ou ↓ Début d'un nouveau mandat gouvernemental																																															
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D												
Orientation (nouveaux membres)																																																
Co-crédation d'une vision stratégique locale de gouvernement ouvert et 5 engagements initiaux																																																
Rapport initial																																																
Mise en oeuvre de l'engagement 1																																																
Évaluation de fin d'engagement 1																																																
Mise en oeuvre de l'engagement 2																																																
Évaluation de fin d'engagement 2																																																
Mise en oeuvre de l'engagement 3																																																
Évaluation de fin d'engagement 3																																																
Exercice d'apprentissage final																																																